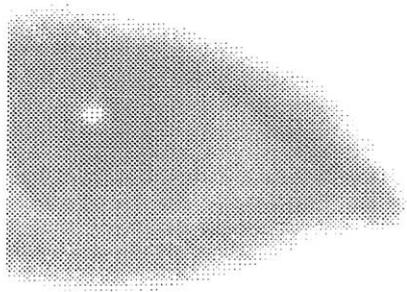


Fritz-Gerber-Stiftung für begabte junge Menschen

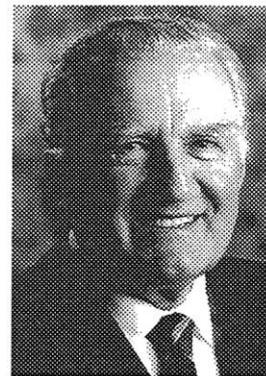


**Rapport annuel 2001**

## Table des matières

Avant-propos du président de la fondation	3
L'activité de la fondation Fritz-Gerber: Un dispositif efficace et complémentaire des prestations publiques	5
Gros plan sur l'activité de la fondation	6
Portrait de candidats	7
Statistiques:	
- Répartition par âge	8
- Durée du financement	8
- Composition de la rubrique «Autres»	9
- Domiciles des bénéficiaires	9
Exemples de demandes prises en considération	10
Des faits et des objectifs	11
Comptes annuels 2001	12
Rapport de l'office de révision	14
Conseil de la fondation – adresses	15

## Avant-propos du président de la fondation



Voici venu le temps de vous présenter le troisième rapport annuel de notre fondation. La question que je peux aujourd'hui me poser, tout comme bon nombre de lectrices et de lecteurs, est de savoir si notre fondation a atteint son rythme de croisière. Force est de constater qu'à travers l'action que nous menons dans le domaine du soutien financier aux jeunes talents, notre organisation a acquis, en très peu de temps, une grande légitimité. Un coup d'œil sur les chiffres suffit à confirmer cette affirmation: le total des prestations de soutien octroyées par le Conseil de la fondation en 2001 dépasse largement les trois millions de francs, et ce après deux ans et demi d'activité seulement. Ces moyens financiers non négligeables permettent ou ont permis à quelque 250 jeunes de développer leurs talents respectifs. Le montant record des aides octroyées l'année passée ne fait que confirmer cette évolution. Il est donc tout à fait juste de dire que notre fondation – le Conseil de la fondation et les collaborateurs – a atteint un rythme de croisière qui lui permet d'œuvrer efficacement dans le sens des objectifs fixés en évitant les lourdeurs bureaucratiques.

Au quotidien, le fonctionnement de l'association est tout sauf routinier. Nous recevons chaque jour des demandes de soutien très différentes les unes des

autres. Mais toutes montrent avec force qu'il existe dans notre pays un grand nombre de jeunes talents qui prennent en mains leur avenir avec sérieux et détermination. Cela me réjouit profondément, tout comme le fait de pouvoir leur apporter un soutien concret. Notre pays et notre société ont besoin de leurs talents et ne peuvent qu'éprouver de la reconnaissance à l'égard de ces jeunes gens résolus à donner le maximum d'eux-mêmes, pour leur bien et pour celui de la communauté.

On me propose parfois d'associer notre fondation privée à telle ou telle action d'encouragement, qui, en principe, est du ressort des pouvoirs publics. Le fait est que notre système éducatif public se doit de prendre en compte les jeunes ayant des aptitudes supérieures à la moyenne et de les encourager au mieux. Or, souvent par manque de moyens financiers, mais également parce qu'ils consacrent de gros moyens financiers et beaucoup de temps à l'éducation des élèves en difficultés d'apprentissage et en manque de résultats, les pouvoirs publics n'encouragent pas assez les élèves doués, notamment dans les écoles publiques. Soyons clair, encourager les élèves doués et soutenir les élèves en difficulté sont deux aspects tout aussi indispensables qu'importants. Et notre action consiste justement à ce que l'un ne se fasse pas au détriment de l'autre.

On comprend parfaitement pourquoi, dans ces conditions, il n'est pas et ne sera pas possible de faire l'économie d'initiatives privées pour encourager les élèves doués.

Au-delà de la formule convenue, je tiens à nouveau à remercier ici tous ceux qui ont aidé notre fondation durant l'année écoulée. En 2001, nous avons reçu trois dons importants et décisifs pour le développement de notre activité. Je voudrais également remercier l'administrateur de notre fondation, M. Marcel Vollenweider, pour sa gestion irréprochable et pour le travail essentiel de rapprochement qu'il a entrepris entre la fondation Fritz Gerber, certaines institutions et les pouvoirs publics, lorsque cela était utile. Il convient également de porter à son actif la réalisation et la mise en ligne, l'an passé, de notre site Internet, [www.fritz-gerber-stiftung.ch](http://www.fritz-gerber-stiftung.ch). Mes remerciements vont enfin aux membres du Conseil de la fondation.

Je tiens par ailleurs à indiquer que la totalité des sessions du Conseil de la fondation se sont tenues en présence et avec le concours éclairé de tous les membres, bien qu'ils aient, de par leur profession, leurs fonctions publiques ou leurs engagements, un emploi du temps chargé.

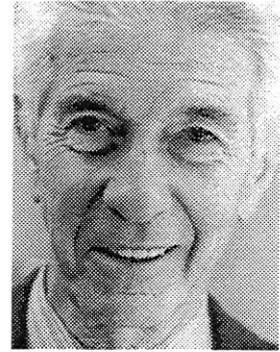
Notre fondation aborde l'année à venir dans de bonnes conditions. Un grand

nombre de nouvelles demandes sont d'ores et déjà à l'étude et aboutiront à une prise de contact avec de jeunes personnes talentueuses qui souhaitent mettre à profit les dispositions qu'ils ont acquises au cours de leur vie. Les aider en ce sens est et sera toujours une mission fascinante.

*Fritz Gerber*

Président du Conseil de la fondation

## Un dispositif efficace et complémentaire des prestations publiques



Lorsqu'en décembre 1998, à la demande de Fritz Gerber, j'ai accepté de m'impliquer dans son projet de fondation en faveur des jeunes talents, je ne savais pas encore ce qui m'attendait. Comme les autres membres du Conseil de la fondation, je me suis immédiatement engagé dans cette action destinée à encourager les élèves doués. Le résultat, au bout de trois ans, dépasse toutes nos attentes.

Selon moi, le succès de la fondation Fritz Gerber tient à plusieurs faits:

### 1. Des lacunes dans le financement de l'éducation

La Suisse possède un système éducatif très performant tant au niveau de l'enseignement primaire, secondaire que tertiaire. Les écoles sont presque exclusivement financées par l'Etat. Contrairement aux pays anglo-saxons, le système éducatif privé suisse joue un rôle subalterne. En dépit de certaines lacunes révélées récemment par une étude comparative internationale, le système éducatif suisse se classe parmi les meilleurs. Dans ce système où l'Etat occupe une position prépondérante, l'encouragement des élèves doués ou faibles relève de la compétence des pouvoirs publics, au même titre que l'octroi des bourses et des prêts d'étude. Ces dernières décennies de gros moyens ont été engagés dans le soutien aux élèves en difficulté, ce qui, de l'avis de différents spécialistes, a contribué à faire baisser le niveau général. L'encouragement des élèves doués, en revanche, n'a bénéficié que de moyens limités.

La fondation créée par Fritz Gerber est une in-

itiative heureuse. En tant qu'institution privée, la mission qu'elle s'est fixée est d'encourager les élèves doués dans les domaines non-universitaires. Elle comble, ce faisant, les lacunes du dispositif d'aides publiques.

### 2. Un soutien généreux

Le patrimoine de la fondation et les revenus financiers qu'elle réalise permettent au Conseil d'accorder un soutien généreux aux candidates et candidats dont la demande est justifiée et conforme au règlement de la fondation. La majeure partie des revenus financiers (plus de 80%) est consacrée aux prestations de soutien. Les charges de personnel et d'administration de la fondation sont minimales.

### 3. Une procédure simple et rapide

Le Conseil de la fondation siège en règle générale trois fois par an. Je suis toujours étonné de voir que nous réussissons à traiter autant de demandes et à rendre des avis en si peu de temps. Cela est rendu possible par l'excellent travail de préparation des collaborateurs qui traitent préalablement les points nécessaires à la prise de décision et fournissent les renseignements nécessaires en cas de questions. Les demandes urgentes reçues entre deux sessions peuvent être traitées par le président et le vice-président; l'avis rendu est alors présenté lors de la session du Conseil suivante. Cette procédure nous permet de mener une action d'encouragement adaptée aux besoins des candidats.

## Gros plan sur l'activité de la fondation

Entre le début de l'année 1999, date à laquelle la fondation Fritz Gerber a débuté son activité, et la fin de l'année 2001, plus de 600 demandes sont parvenues à notre bureau. À ce jour, le nombre de demandes retenues s'élève à 241. De nombreuses demandes ont également été refusées (69 en 2001), car elles ne remplissaient pas les conditions générales de la fondation (voir à ce sujet «Des faits et des objectifs» page 11). Le montant de l'aide financière octroyée jusqu'ici s'élève déjà à plus de 3,2 millions de francs (état de novembre 2001). Les candidats dont les demandes ont été prises en compte sont tenus d'utiliser les subventions à bon escient, c'est-à-dire dans le cadre de leurs divers projets d'apprentissage et de formation professionnelle. Le Conseil de la fondation Fritz Gerber, qui se compose de huit membres, s'est réuni trois

fois en 2001 et a examiné au total 92 demandes (30/29/33) dont 48 relèvent du domaine des arts ou de la culture, 26 du domaine des sports et enfin 18 d'autres domaines.

Plus la fondation Fritz Gerber aura d'années d'activité à son actif, plus elle devra s'attendre à ce que des jeunes talents ayant déjà bénéficié d'une aide de la fondation renouvellent leur demande. En 2001, 40 demandes étaient des demandes de reconduction.

Au cours de l'année écoulée, le patrimoine de la fondation s'est accru de façon conséquente à la faveur de divers dons. Ces moyens supplémentaires permettent ainsi d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des jeunes talents.

*Marcel Vollenweider, administrateur*

*(suite de la page 5)*

### 4. Une culture de dialogue et de décision

Le Conseil de la fondation se caractérise par une culture du dialogue et de la décision particulière. Fritz Gerber a réussi, en peu de temps, à former une équipe capable de discuter ouvertement et librement de chaque demande en acceptant des points de vue divergents, mais tout aussi prompt au consensus et soucieuse de rendre l'avis le plus juste possible. Ce qui, a priori, relève de l'exploit compte tenu de la diversité des personnalités qui composent ce conseil.

Les quatre raisons avancées pour expliquer le

succès de la fondation ont un lien direct avec son fondateur lui-même. Il est en effet à l'origine de cette initiative dont il a financé personnellement la création, il est partisan d'une procédure de traitement rapide et simple des demandes et un grand défenseur de la culture du dialogue particulière qu'il a instauré dans la fondation.

Les bénéficiaires d'une aide de la fondation comme les membres du Conseil et les collaborateurs expriment tous leur reconnaissance à Fritz Gerber pour l'action qu'il mène dans le cadre de sa fondation.

*Fred Haenssler, membre du Conseil de la fondation*

## Portrait de trois candidats



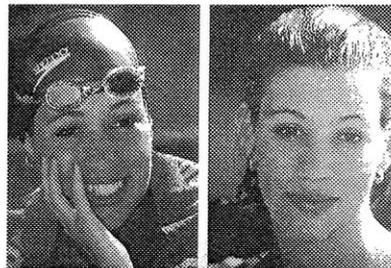
*Noémie (à gauche) et Sebastian Rufer (au milieu), violon et violoncelle, avec sa sœur.*

Noémie et Sebastian Rufer sont tous deux issus d'une famille de Bibern (SO) de sept enfants. Les investissements des parents en termes d'éducation scolaire et musicale sont donc proportionnels au nombre d'enfants. Depuis l'été 1999, la fondation Fritz Gerber soutient ces deux jeunes musiciens au talent exceptionnel – âgés aujourd'hui de 19 et 17 ans.

Ces deux musiciens de talent ont des projets des plus ambitieux. De l'avis général, leur carrière musicale est promise à un bel avenir. Noémie comme Sebastian ont l'intention d'exercer une profession dans le milieu de la musique. Les membres du Conseil de la fondation ont pu se convaincre par eux-mêmes, au cours d'une session, des aptitudes musicales des jeunes candidats.

La nageuse de compétition Nicole Zahnd, âgée aujourd'hui de 19 ans, bénéficie depuis l'été 1999 d'une subvention mensuelle de 500 francs de la fondation Fritz Gerber pour ses frais d'entraînement et de compétition. Nicole Zahnd fait partie de ces sportives qui entendent consacrer à leurs études l'énergie nécessaire malgré l'énorme engagement qu'exige la pratique de leur sport. Nicole Zahnd suit actuellement des études de droit à Lausanne.

Le palmarès sportif de cette nageuse d'exception est impressionnant. En plus des nombreux titres de championne de Suisse qu'elle a remportés, elle a participé à plusieurs compétitions internationales (Championnats du Monde et d'Europe, Jeux Olympiques). Ces derniers temps, de son propre aveu, elle n'a pas toujours obtenu les résultats qu'elle s'était fixés.



*Nicole Zahnd, natation.*



*Joseph-Maurice Weder, piano.*

Le jeune pianiste (13 ans) Joseph-Maurice Weder possède, de l'avis de tous, un talent musical d'exception. Son apprentissage du piano a commencé à l'âge de quatre ans. Ses progrès ont été tels qu'il a pu rapidement se produire comme jeune soliste. Il a été reçu, l'an dernier, à l'examen d'entrée au Conservatoire de musique de l'Académie de musique de Bâle, cela dit, compte tenu de son jeune âge, le but recherché est de trouver un équilibre optimal entre sa formation scolaire (dans un lycée privé) et ses études au conservatoire où Joseph-Maurice Weder est l'élève d'Adrian Oetiker.

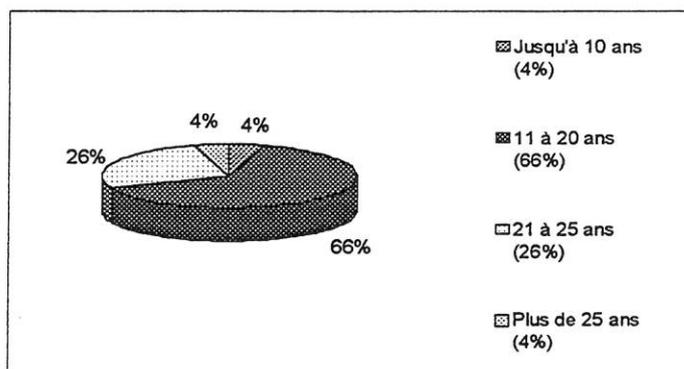
La fondation Fritz-Gerber a soutenu financièrement ce jeune musicien talentueux de l'automne 1999 à l'automne 2001. Cette aide a servi à financer des cours de piano approfondis.

# Statistiques

## Répartition par âge

(rapporté aux 92 demandes traitées par le Conseil de la fondation)

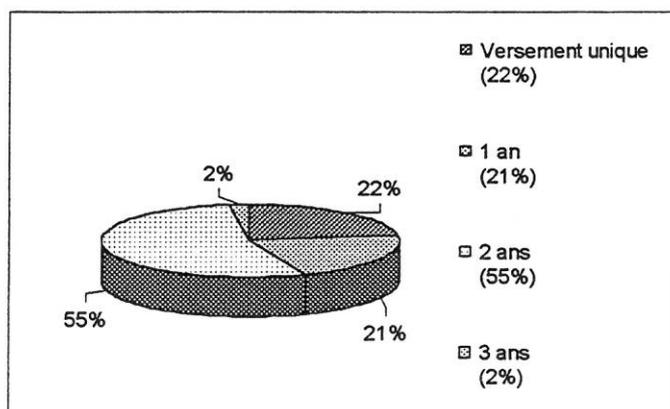
	Arts	Sports	Autres	Total
Jusqu'à 10 ans	2		2	4
11 à 20 ans	25	22	12	59
21 à 25 ans	18	4	3	25
Plus de 25 ans	3		1	4
	48	26	18	92



## Durée du financement

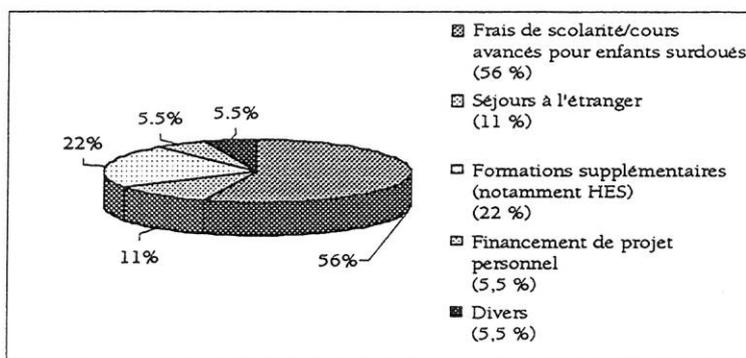
(rapporté aux 89 demandes prises en considération par le Conseil de la fondation)

	Arts	Sports	Autres	Total
Versement unique	11	4	5	20
1 an	12	2	5	19
2 ans	21	19	8	48
3 ans	1	1		2
	45	26	18	89



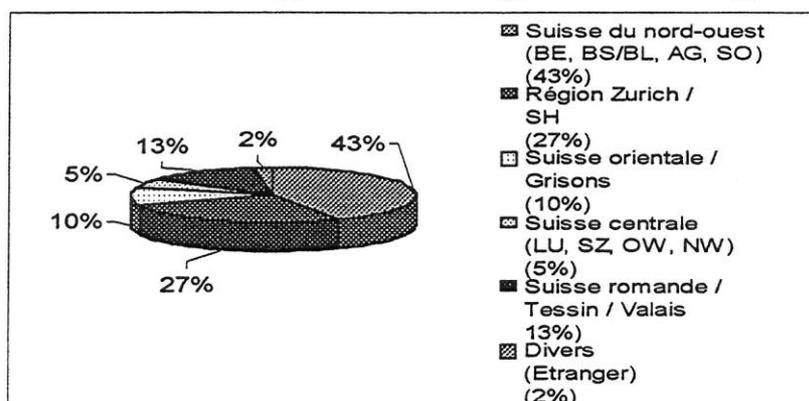
### Composition de la rubrique „Autres“

	Total
Frais de scolarité/cours avancés pour enfants surdoués	10
Séjours à l'étranger	2
Formations supplémentaires (notamment HES)	4
Financement de projet personnel	1
Divers	1
	<b>18</b>



### Domicile des bénéficiaires

	Arts	Sports	Autres	Total
Suisse du nord-ouest (BE, BS/BL, AG, SO)	22	11	6	39
Région Zurich / SH	17	4	4	25
Suisse orientale / Grisons	2	4	3	9
Suisse centrale (LU, SZ, OW, NW)		4	1	5
Suisse romande / Tessin / Valais	6	2	4	12
Divers (Etranger)	1	1		2
	<b>48</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>92</b>



## Exemples de demandes prises en considération

- Subvention pour des cours de piano et une scolarité dans une école de sport et d'art;
  - Aide financière pour cours de guitare dans le cadre d'une formation musicale;
  - Cofinancement d'une formation musicale de percussionniste à la Swiss Jazz School de Berne;
  - Subvention pour une formation de harpiste soliste et une scolarité dans une école privée;
  - Aide financière pour une formation de comédienne-chanteuse à la Stella Musical Academy de Hambourg;
  - Contribution à une formation de chant au Conservatoire de Lucerne;
  - Subvention pour une formation de violoniste et pour une participation à des cours de maître;
  - Aide financière pour des cours de danse classique;
  - Aide financière pour une formation de danse à la Tanz Theater Schule de Zurich;
- \*
- Subvention pour la scolarité d'un joueur de hockey sur glace à l'école de sport de Davos;
- Aide financière pour des cours et des frais d'entraînement et de compétition en natation;
  - Subvention pour des frais d'entraînement et de compétition en danses latino-américaines;
  - Cofinancement des frais d'entraînement et de compétition d'un jeune espoir du tennis;
  - Subvention pour des frais d'entraînement et de compétition en ski sur herbe;
  - Contribution aux frais d'entraînement et de compétition en patinage artistique;
  - Aide financière à une sportive pour sa pratique de ski alpin de compétition et pour sa scolarisation à l'école de sport d'Engelberg;
  - Subvention pour le séjour d'étude d'un lanceur de javelot.
- \*
- Aide financière à une formation de dessinateur de mode à la HES d'arts appliqués de Zurich;
  - Subvention pour des cours d'échecs extra-scolaires;
  - Cofinancement d'une formation à la HES d'arts plastiques de Hambourg.

## Des faits et des objectifs

- La «Fritz-Gerber-Stiftung für begabte junge Menschen» domiciliée à Bâle est une fondation au sens des art. 80 et suivants du code civil suisse.
- Cette fondation d'utilité publique a pour but de soutenir de jeunes talents domiciliés en Suisse en leur accordant des aides destinées à financer une formation, un perfectionnement ou une formation continue. Elle intervient dans les cas où aucune subvention publique n'est prévue pour atteindre le but de la fondation. La fondation dispose d'un patrimoine de plus de 20 millions de francs suisses.
- Fidèle à son objectif, la fondation concentre son action sur les aides individuelles et accorde une subvention directe aux jeunes concernés. En revanche, les institutions ne bénéficient du soutien de la fondation que dans des cas exceptionnels et justifiés, à moins qu'elles ne poursuivent le même objectif qu'elle.
- Les subventions sont accordées à la suite de demandes écrites – et d'enquêtes menées par la fondation. Leur montant est fixé individuellement mais se situe en général entre CHF 10 000 et 50 000. Le bénéficiaire doit utiliser ces fonds aux fins encouragées par la fondation, par exemple pour financer des séjours linguistiques, une formation complémentaire ou une seconde formation en Suisse ou à l'étranger ou encore des cours privés dans le domaine musical ou sportif.
- Peuvent bénéficier de ces subventions les personnes âgées de 10 à 25 ans dont la résidence principale est située en Suisse.
- Les demandes doivent, pour être prises en considération, concerner l'enseignement, l'artisanat, la culture ou le sport. Les demandes en rapport avec les hautes écoles ne sont pas acceptées.
- La fondation a entamé son activité vers le milieu de l'année 1999. Depuis, elle a soutenu 241 jeunes talents. Le total des subventions accordées s'élèvent à plus de CHF 3,2 millions.

## Conseil de la fondation (état avril 2002)

- **Dr Fritz Gerber** (Arlesheim)  
Président d'honneur de Roche Holding AG; président
- **Urs Lauffer** (Zurich)  
Partner Lauffer & Frischknecht, société de conseil en communication; vice-président
- **Markus Altwegg** (Binningen)  
Membre de la direction du groupe Roche
- **Christine Beerli** (Bienne)  
Membre du Conseil des États, Porte-parole, directrice de l'école d'ingénieurs de Bienne
- **Renate Gerber** (Arlesheim)
- **Felix Gutzwiller** (Zurich)  
Membre du Conseil national, Directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich
- **Fred Haenssler** (Kirchlindach)
- **Ulrico Hess** (Jona)  
Commandant du corps d'armée de campagne 4
- **Dr Jakob Kellenberger** (Genève)  
Président CICR

## Adresses

### Bureau

#### (Adresse pour les demandes)

Fritz-Gerber-Stiftung für  
begabte junge Menschen  
Marcel Vollenweider,  
administrateur  
Kirchgasse 38  
Case postale 373  
8024 Zurich  
Téléphone: 01 260 53 83  
Fax: 01 254 60 35

### Office de révision

BDO Visura (Zurich)

### Siège:

Dr. Peter Berger  
Eckert, Berger, Petitjean  
Rheinsprung 1  
Case postale  
4001 Bâle  
Téléphone: 061 / 261 58 18  
Fax: 061 / 261 58 71

### Coordonnées bancaires pour les dons:

Compte: 956809-71  
Credit Suisse, 8027 Zurich-Enge  
Numéro CB: 4842  
Compte postal: 80-500-4  
(Credit Suisse, 8070 Zürich)